



# L'Echo de Minversheim

Bulletin d'information de la commune

N°84- Février 2018 -

## Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 12 février 2018

### Approbation des comptes administratifs

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	592 485,45 €	173 259,18 €
DEPENSES	252 813,33 €	154 420,45 €
EXCEDENT	339 672,12 €	18 838,73 €
EXCEDENT GLOBAL	358 510,85 €	

#### BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	74 152,32 €	40 078,77 €
DEPENSES	60 311,30 €	20 0317,62 €
EXCEDENT	13 841,02 €	19 761,15 €
EXCEDENT GLOBAL	33 602,17 €	

#### BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

	FONCTIONNEMENT
RECETTES	54 112,72 €
DEPENSES	48 320,57 €
EXCEDENT	5 792,15 €

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de Mme Yvette HOLTZMANN, Adjointe au Maire, approuvent, hors la présence du Maire, les comptes administratifs 2017 du « Budget principal de la Commune », du « Service annexe de l'Assainissement » et du « Budget annexe du Restaurant Scolaire ».

## Affectation des résultats d'exploitations de l'exercice 2017

### • Budget Principal de la Commune :

les résultats sont affectés comme suit

- Investissement : 18 838,73 € à l'excédent d'investissement reporté
- Fonctionnement : 339 672,12 € à l'excédent de fonctionnement reporté

### • Budget Annexe du Restaurant Scolaire

Le résultat d'exploitation est affecté comme suit

- 5 792,15 € à l'excédent de fonctionnement reporté

### • Budget Annexe de l'Assainissement

En raison du transfert de compétence vers le SDEA à compter du 01/01/2018, les résultats sont affectés comme suit

- 13 841,02 € à l'excédent de fonctionnement reporté du Budget de la Commune
- 19 761,15 € à l'excédent d'investissement reporté du Budget de la Commune

## Comptes de gestions 2017 de la Commune et du « Budget Annexe de l'Assainissement » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire »

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des Comptes de Gestion de la « Commune », du « Budget annexe de l'Assainissement » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire » pour l'exercice 2017, présentés par le Trésorier –Comptable de HOCHFELDEN,

- considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections des budgets,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- constate la parfaite concordance des comptes de gestion avec les comptes administratifs,
- déclare que les Comptes de gestion du Budget principal de la « Commune », du « Budget annexe de l'Assainissement » et du « Budget Annexe du Restaurant Scolaire », dressés pour l'exercice 2017 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## Participation aux charges de fonctionnement du restaurant scolaire par les communes adhérentes

Vu les sur-consommations d'eau, d'électricité et de fioul liées au fonctionnement du restaurant scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation des communes d'Alteckendorf et d'Ettendorf aux charges de fonctionnement liées au Restaurant Scolaire (électricité, eau, chauffage) à un forfait de 400 € par commune pour l'année scolaire 2016-2017.

## Aménagement paysager : plantations d'arbres à la salle polyvalente

Vu la nécessité de créer des zones d'ombres autour des infrastructures en place à la salle polyvalente et notamment à l'aire de jeux pour les enfants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux de fourniture et de plantation de 2 arbres à l'entreprise Gottri de Berstheim, pour un montant estimé à 1 048 € HT.

## Travaux du logement communal : plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le plan de financement suivant :

- |                                   |                      |
|-----------------------------------|----------------------|
| ○ Coût total des travaux:         | 174 000 € HT         |
| ○ Honoraires architecte:          | 18 270 € HT          |
| ○ Honoraires études structurelles | 1 850 € HT           |
| ○ Honoraire Bureau de contrôle    | 3 600 € HT           |
|                                   | ▪ Soit 237 264 € TTC |
| ○ DETR :                          | 20 000 €             |
| ○ FSIL :                          | 20 000 €             |
| ○ Fonds propres ou emprunt :      | 197 264 €            |
- autorise le Maire, le moment venu, à lancer les consultations d'entreprises,
  - autorise le Maire à signer les actes administratifs relatifs à ces opérations.

## Chasse : approbation d'une nouvelle candidature

Suite au dépôt de candidature par l'Association de Chasse du Koppenberg et Environs et de l'avis favorable de la Commission Communale de la Chasse réunie le 12 février 2018, le Conseil Municipal donne son agrément à la candidature de M. Aymen ZGHIDI domicilié à Haguenau.

## Contrat Départemental de développement territorial et humain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

### Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le

Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

#### DECIDE

- d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante
- de charger Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération.

### **Communauté de communes du Pays de la Zorn : modification des statuts**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 mars 1996 portant création de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,

**VU** les arrêtés préfectoraux des 31 décembre 1996, 4 juin 1998, 16 juin 2000, 26 octobre 2000, 26 mars 2003, 24 novembre 2005, 18 avril 2008, 4 août 2008 et du 12 décembre 2011 portant

modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et définition de l'intérêt communautaire,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (NOTRe) prévoyant le transfert d'un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles aux Communautés de Communes,

**VU** la délibération du 29 septembre 2016 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn approuvant la modification et la mise en conformité des statuts,

**VU** l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn portant mise en conformité avec la loi NOTRe.
- **DEMANDE** à M. le Préfet de prononcer cette modification par arrêté.

## Demande de subvention

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 32,50 € pour Maëva HIEGEL, domiciliée 115 rue des Vergers, ayant participé au voyage en Normandie du 24 au 29 avril 2017.

## Divers

### Etat Civil



Le 19 décembre 2017 est née :

**Maëlle HUBER**, fille de Grégory HUBER et Gwendoline URBAN, au 23 Rue Haute

**Nous saluons avec joie l'arrivée de cette citoyenne et félicitons ses parents !**

**Mme Germaine LOTH, née DIEBOLT DENNU**, âgée de 95 ans est décédée le 29 décembre 2017.

**La commune adresse ses sincères condoléances à la famille**



### Nouveaux arrivants

**Mme Sophie DIEDERLE** au 23 rue Haute

**M. et Mme Ludovic PIERRE** et leur fils **Elio**, au 36 rue Haute

*Qu' ils soient les bienvenus dans notre commune !*

## Infos diverses

### Changements des horaires d'ouverture au public de la Mairie

**A compter du 5 mars 2018** les permanences du secrétariat auront lieu comme suit :



**Lundi de 14h à 16h**  
**Mardi de 17h à 19h**  
Fermé au public le mercredi et le jeudi  
**Vendredi de 17h à 19h**



### Rentrée 2018 : inscriptions à la maternelle

Les inscriptions auront lieu le vendredi 6 avril 2018 de 16h30 à 18h à l'école maternelle.

Prendre impérativement rdv au 03.88.51.58.07



### Communiqué des sapeurs-pompiers de Minversheim



L'ensemble des sapeurs-pompiers et l'amicale de Minversheim remercient la population pour l'accueil et pour leurs gestes lors de leur passage pour la vente des calendriers 2018.

Le rendez-vous est d'ores et déjà donné pour leur traditionnelle fête d'été, qui aura lieu cette année le 2 juin 2018. *A vos agendas !*

### Communiqué des « Luchdische Ande »

La troupe de théâtre en dialecte recherche des acteurs hommes pour renforcer son équipe.

N'hésitez pas à prendre contact avec un membre de la troupe ou avec Annette EPP  
06.32.53.04.60



### Opération « une rose, un espoir »



L'opération « une rose, un espoir » est reconduite cette année sur le territoire du Pays de la Zorn.

La vente, par les motards, de roses au profit de la lutte contre le cancer aura lieu

les 28 et 29 avril 2018.

Les motards qui souhaitent participer à l'opération pour soutenir cette cause sont priés de se mettre en relation rapidement avec la référente de Minversheim : Mme Annette EPP au 06.32.53.04.60

L'ASCLM a organisé une après-midi récréative à La Java le samedi 3 février 2018 pour les enfants du village : 26 enfants âgés de 3 à 10 ans y ont participé.

Au programme, trampoline, piscine à balles et autres jeux. Ils ont pu se régaler avec de la brioche et de la salade de fruits.



A noter dans vos agendas, la journée récréative du dimanche 29 avril 2018 organisée par l'ASCLM.

Au programme dès 9h marche, à partir de 10h exposition de vieilles mécaniques et marché du terroir, structure gonflable et maquillage pour enfants. Dès 14h un tournoi de pétanque vous sera proposé.

Tout au long de la journée l'ASCLM assurera la restauration avec un menu à midi et des tartes flambées le soir !

### **Mardi gras à Minversheim**



# Infos pratiques

## Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : [mairie.minversheim@payszorn.com](mailto:mairie.minversheim@payszorn.com)

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>



## Permanences (à compter du 5 mars 2018):

Lundi : 14h à 16h

Mardi : 17h à 19h

Vendredi : 17h à 19h

## Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

## Pour contacter :

### Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

[bernard.lienhard@estvideo.fr](mailto:bernard.lienhard@estvideo.fr)

### Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

[yvette.holtzmann@orange.fr](mailto:yvette.holtzmann@orange.fr)

Franck Lang 06.85.58.20.42

[franlang@estvideo.fr](mailto:franlang@estvideo.fr)

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

[p.m.a@free.fr](mailto:p.m.a@free.fr)

## N° d'urgence :

**Samu : 15** en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

**Police : 17**

**Pompier : 18**

**Electricité : dépannage réseau** : 03.88.18.74.00

**S.I.C.T.E.U.** (urgence technique) : 08.10.895.895

**Syndicat des Eaux et de l'assainissement** (urgence technique) : 03.88.19.97.09